

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Lundi 20 Décembre 2021**

OBJET : Convention cadre PNRM/INRAE -

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN le 20 Décembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h en présentiel ou par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation des Procès-Verbaux des réunions du Comité du 04, du 13 août et du 27 Octobre 2021**
Dossiers Finances
2. **Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Principal**
3. **Examen du Budget Supplémentaire 2021 : Budget Annexe CFME**
4. **Crédits provisionnels**
5. **Mise en réforme : sortie de l'actif des biens du PNRM**
Dossiers Ressources Humaines
6. **Création de postes**
7. **Bilan social**
8. **Convention d'accompagnement social avec le CDG972**
Dossiers « Economie durable »
9. **Convention tripartite PNRM/Association LASOTE/Agriculteurs**
10. **Convention PNRM/Éleveurs de Cochons Créoles**
11. **Convention cadre PNRM/INRAE**
12. **Convention PNRM/Association GRENN' PEYI et Héritiers indivis**
13. **Programme COMMON GROUND/PNRM/JDE**
Points d'information
14. **Convention PAT**
15. **Convention de partenariat Rectorat / PNRM**
16. **Questions diverses**

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – C. EMMANUEL – S. NORCA – Monsieur F. ISMAIN –

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT (Diamant) – Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr R. BRITHMER (Morne-Rouge) - Mme K. SALIBER (Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-A APOCALE (Saint-Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. PALIN (Trinité)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD)

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ **CTM** : Mme N. LIMIER à Mme C. EMMANUEL – Mme F. CARIUS à Mme S. NORCA
→ **Communes** : Mr A. BIRON (Case Pilote) à Mr MONSTIN (Carbet) - Mr D. DELEPINE (Ducos) à Mr J. MONFORT (Diamant) - Mr S. THALMENCY (Lorrain) à Mr J-C VARACAVOUDIN (Macouba) – Mme J. BAZABAS et Mr E. JULIAT (Schoelcher) à Mr F. ISMAIN (CTM) – Mme B. BARDOUX (Trois Îlets) à Mme L. ACCUS-ADAINÉ (CTM)

Membres titulaires absents

→ **CTM** : Mesdames K. BERNABÉ – M-A RAVIN – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT - D. DINAL – E. DUFEAL – J-C ECANVIL – O. MARIE-REINE – M. NADEAU – J. ROSE
→ **Communes** : -Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) - Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. MICHALON (Marigot) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr C. SAINT-CYR (Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) - Mr L. OCCOLIER (Vaudin)
→ **Communautés d'agglomération** : Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) – Mr L. CLEMENTE (CACEM)

Invitée excusée : Madame Véronique LEFEBVRE – Trésorière du Syndicat Mixte du PNRM

Assistaient à la Réunion

Monsieur M. VEILLEUR, Directeur Général des Services du PNRM par intérim et ses Collaborateurs



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles 231 suivants,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n° 21-11 en date du 15 avril 2021 portant vote du Budget Primitif Principal 2021,
- Vu** l'axe stratégique 2 de la charte du Parc : « encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire », qui consiste à développer une orientation qui est de soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement,

Considérant qu'un certain nombre de projets innovants à dimension patrimoniale et scientifique, initiés par le PNRM, requièrent un partenariat étroit avec des organismes scientifiques de référence dont l'INRAE pour atteindre les objectifs assignés de caractérisation de races d'alimentation et de mise en place de filière dans le domaine agricole,

Considérant que l'INRAE est un organisme de recherche finalisée pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Qu'il produit et diffuse des connaissances scientifiques, qu'il accompagne l'innovation économique et sociale, et qu'il est chargé d'éclairer par son expertise les décisions des acteurs publics et privés et de développer la culture scientifique et technique,

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer des missions d'expertise sur les problématiques du PNRM, d'établir une convention cadre avec l'INRAE ayant pour objet :

- D'établir des relations de collaboration scientifiques et techniques réciproques et assurer des missions d'expertise sur les problématiques du PNRM et de l'INRAE,
- Développer un partenariat, sur la démarche expérimentale, les actions territoriales en matière de gestion de l'espace,
- Mettre en place une collaboration en matière de diffusion et communication des sciences et techniques,

Considérant que le présent accord cadre n'induit aucune exclusivité de collaboration entre les Parties dans le domaine qu'il définit.

Il est demandé au Comité de valider l'accord-cadre avec l'INRAE ayant pour objectif commun de soutenir et de renforcer les capacités de recherche, de formation et d'innovation dans le cadre des domaines et des identifiants définis dans la charte du PNRM.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Approuve la proposition d'accord-cadre PNRM-INRAE, ayant pour objet d'établir entre ces deux organismes, des relations de collaboration scientifique et technique, de développer un partenariat et de mettre en place une collaboration en matière de diffusion et communication des sciences et techniques, dans le domaine du développement durable, sans une exclusivité de collaboration entre ces deux institutions.

Article 2

Donne mandat au Président du PNRM afin de signer cet accord-cadre et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Article 3

Cette délibération sera transmise au représentant de l'État et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le lundi 20 décembre 2021

Le Président,

Félix ISMAIN



HB